

Les associations de la FUB:
(Fédération française des
usagers de la bicyclette)

A pincés et à Vélo Romans
Circulons à Tain Tournon
Collectif vélo Diois
Montélovélo à Montélimar
REVV à Valence
Vélo dans la ville à Crest

EXPEDITEUR

Roulons En Ville à Vélo

1 rue Michel Servet

26000 VALENCE

Tél. 09 80 91 94 97

revv@laposte.net

http://revv-valence.org



Février 2014

Tirage à 800 exemplaires

REVV...eries

Le journal des associations drômoises affiliées à la FUB

Rejoignez REVV sur sa page Facebook : <https://www.facebook.com/pages/REVV/351969501573478>

DESTINATAIRE

Municipales 2014. REVV a envoyé un questionnaire aux candidats aux élections municipales de l'agglomération de Valence pour connaître et faire connaître leurs positions et propositions en matière de politique cyclable. Ce questionnaire est téléchargeable sur le site REVV (www.revv-valence.org). Les réponses seront publiées sur le site. Nous n'avons à ce jour reçu que 2 réponses.

Parmi les questions posées aux candidats, celle concernant la pérennité de l'itinéraire S28 de la Drôme à vélo, dont la continuité cyclable a été remise en cause à plusieurs reprises par différents aménagements, dans la zone de la Motte. Pour REVV, un itinéraire sécurisé au sud de Valence, en rive gauche du Rhône, reste indispensable.

Assemblée

**Générale de REVV
mardi 8 avril 20 h 00
à la Maison du Vélo**

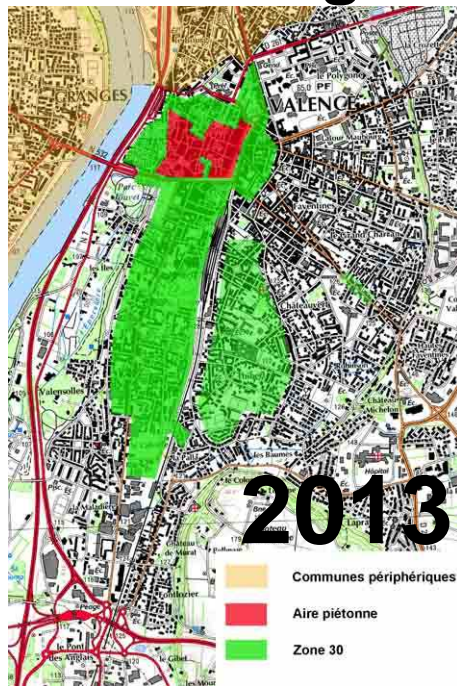
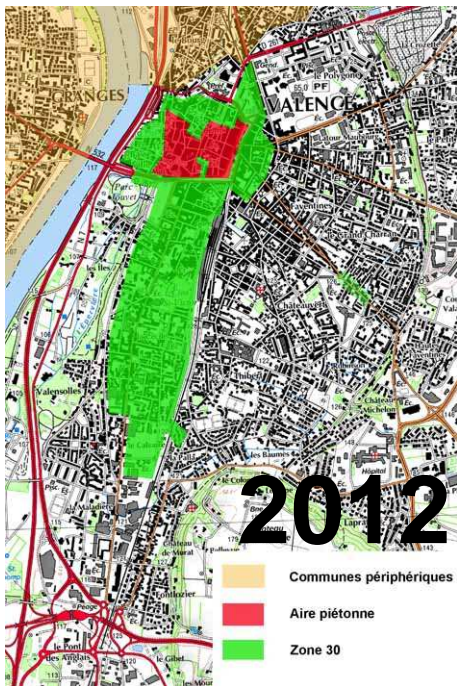
Un pot sera offert après les formalités d'usage.

C'est le moment de mieux connaître l'association.

Retenez cette date et venez nombreux !

DESTINATAIRE

Valence : la zone 30 s'agrandit à nouveau



La ville de Valence agrandit la zone 30 du centre ville, comme chaque année à l'occasion de la semaine de la mobilité. Cette extension concerne le quartier Châteauvert, dans une zone comprise entre cette même rue, la rue Paul Bert, l'avenue de la libération et l'avenue du Maréchal Juin. A l'intérieur de la zone

30, toutes les rues à sens unique sont en double sens cyclable, à l'exception de la rue Génissieu.

REVV, comme tous les cyclistes s'en réjouissent, même si certains esprits chagrins s'étonnent que la rue de Châteauvert en soit exclue.

Toujours est-il que cette mesure, qui

apaise le trafic et facilite la cohabitation de tous les usagers, qu'ils soient automobilistes, cyclistes ou piétons réduit considérablement la gravité et le nombre des accidents.

Evidemment REVV souhaiterait que les autres communes de l'agglomération suivent l'exemple de Valence.



De plus en plus de vélos dans la ville à Crest

Le vélo gagne du terrain!

Le 17 septembre 2013, l'association a mobilisé ses adhérents bénévoles pour réaliser le comptage des vélos à Crest selon le même protocole qu'en septembre 2005 et 2012. Vingt membres se sont relayés pour compter les passages de vélos selon les heures de la journée, la tranche d'âge et le sexe des usagers. Les données recueillies permettent maintenant de connaître l'évolution de l'usage du vélo sur 3 périodes.

- C'est en 2013 que l'effectif maximum a été compté sur le pont Mistral avec 671 passages entre 7 et 19 h.

- Un nouveau point de comptage a permis de dénombrer 322 passages entre 7 h 30 et 19 h.

Conclusions:

Le comptage réalisé le 17 septembre 2013 au pont Mistral indique une hausse du nombre

de passages de **plus de 20% par rapport aux précédents comptages** (2005 et 2012).

Bien que les cyclistes masculins soient toujours majoritaires, **la proportion de femmes augmente**.

L'utilisation des trottoirs par les cyclistes autour du pont Mistral reflète leur **sentiment d'insécurité** dû au fort trafic automobile et au manque d'aménagements spécifiques à ce carrefour et sur le pont.

La plus grande fréquentation est observée entre 16 h et 18 h, ce qui semble indiquer que les usagers rentrent du travail ou de l'école à vélo et que les deux pratiques viennent s'y ajouter; ils continuent à s'en servir après le travail et d'autres usagers apparaissent à ce moment de la journée.

La fréquentation des usagers de plus de 60 ans est stable.

Le nouveau point de comptage, installé en

2013 au carrefour des rues Sadi Carnot / de l'Hôtel de Ville / Paul Pons permet de constater que **la fréquentation est importante à ce carrefour**, spécialement rue Sadi Carnot. La poursuite des comptages à ce carrefour les années suivantes permettront de faire des comparaisons et de mettre les résultats en perspective.

Adapter et innover.

En plus d'une augmentation de 22% de passages par rapport à 2005, sur la journée et en cumulant les deux points de comptage, environ 1000 passages de vélos ont été dénombrés cette année.

Il faut prendre en compte l'augmentation de la pratique du vélo à Crest, mais aussi la favoriser, l'accompagner. Adaptation et innovation cyclables sont plus que jamais à l'ordre du jour.

Bourse aux vélos : samedi 12 avril, dans la cour de l'école Royannez (près du cour Jouberton)

Municipales : VDV interroge les candidats. Les réponses au questionnaire sur notre site web: www.velo-ville-crest.fr

Fête du vélo le long de la vallée de la Drôme : samedi 14 juin 2014, avec rassemblement festif à la mi-journée à Piegros-La Clastre.

Eric Losson est le nouveau président de l'association. Nos remerciements à Jean PRATS pour l'avoir présidée avec assiduité et conviction pendant les 10 premières années!



Forum des associations



Samedi 19 et dimanche 20 octobre nous avons participé au forum des associations à Montélimar. Ce fut l'occasion de

rencontres et de créer des liens. De nombreuses personnes sont passées au stand et des échanges intéressants ont pu avoir lieu.

Les élus en charge de la mairie restent toujours aussi imperméables aux arguments sur la nécessité de réfléchir à une politique en direction des vélos. Plus que jamais nous devons montrer que nous sommes nombreux à utiliser le vélo de manière régulière en ville.

Nous avons pu graver une dizaine de vélos grâce à la machine prêtée par REVV. Nous sommes à la recherche d'un local pour ouvrir un atelier vélo. Nous avons eu des contacts avec plusieurs personnes intéressées par le projet et prêtes à s'y investir.

montelovelo@yahoo.fr

site : <http://montelovelo.free.fr>

A pinces et à vélo

Balade du 22 septembre 2013

Nombre de participants : 20

Météo: temps très beau

Départ 10 h, retour à 16 h 15.

Aucun incident mécanique à signaler, donc pas besoin de s'arrêter pour réparer quoi que ce soit.

A partir du hameau de Buisnières, le balisage a été installé, même si les bornes et panneaux empêchant les véhicules à moteurs de circuler sur la voie verte ne sont pas encore en place. Nous avons croisé de nombreux cyclistes, ce qui prouve que cette voie verte est très attendue par les amateurs de vélo.

A l'entrée d'Eymeux, nous avons pris un raccourci pour éviter de descendre dans le village (descente difficile à négocier et remontée fatigante). Arrivés au pont de Saint Hilaire, nous avons continué jusqu'au "port" de Saint Nazaire en Royans (1 km) par un petit chemin pas très carrossable. Puis nous avons piqué sur une pelouse à côté de l'arrêt des bateaux.

Le retour par le même itinéraire, hormis la route entre Saint Nazaire et le pont de Saint Hilaire. Autre variante : nous sommes descendus dans Eymeux, cette fois-ci.

Certains participants ont rejoint leur domicile avant la fin de la balade, et nous n'étions plus que 6 à l'arrivée place Gailly.



Si entretenir votre vélo vous laisse aussi dépourvu que Jacques Tati, venez faire un tour à l'atelier vélo de Montélovelo : « **Je p'neu le faire** ». Situé 8 rue Etienne Marcel (quartier de Nocaze) face à la pharmacie. Atelier d'autoréparation, vous aurez à votre disposition des outils et des pièces d'occasion, vous pourrez échanger des conseils et transmettre des savoirs faire, afin que chacun puisse réparer son vélo. A partir du mois de mars ouvert le jeudi de 9h à 11h30 et un samedi par mois de 15h à 18h. Possibilité d'ouverture à d'autres moments affichés sur la porte du local et sur le site :

<http://montelovelo.free.fr/> montelovelo@yahoo.fr

Inauguration le SAMEDI 1er MARS 2014 de 10h à 18h autour d'un apéro à 12h et à 17h. Ce jour-là possibilité de marquage FUBicy sur votre vélo.

Formation au dépannage.

Mercredi 13 novembre à 18 H 30, 15 personnes sont venues à la Maison Du Vélo écouter Jean-Paul Magnan. Pendant cette sympathique soirée Jean-Paul nous a enseigné les meilleures attitudes à avoir face à une crevaillon imprévue.

Il nous a donné tous les conseils pour ne plus appréhender la réparation d'une crevaillon et encore mieux, pour les éviter. Mieux vaut prévenir que guérir.

Prévenir c'est à dire être suffisamment gonflé, avoir des pneus et des chambres de qualité correctes.

Guérir en cours de ballade, changer la chambre ou savoir la réparer.

1. Décoller le pneu de la chambre avant de la démonter
2. Démontez un côté du pneu
3. Enlever la chambre
4. Vérifier l'état intérieur du pneu et procéder à la réparation de la chambre et remonter.

Ces stages auront lieu une fois par mois à La Maison Du Vélo, puis à l'issue de cette série, Jean-Paul mettra sous forme de PDF tous ses conseils sur notre site. En attendant si vous avez manqué la formation, allez voir le site veloreparation.fr. Nous espérons que vous serez de plus en plus nombreux à venir. Regardez régulièrement notre site, car dès février les formations vont recommencer.

Rencontre :

GLOBECYCLETTE,

3 ans, 27000 km, seule à travers 20 pays.

Dans les sacoches : un anglais trébuchant, un passeport vierge, une carte du Monde, plusieurs dizaines de kilos de matériels et ... c'est parti, le 6 novembre 2005, la bicyclette vacille sous le poids, les roues zigzaguent comme celles d'un enfant donnant ses premiers coups de pédales, les courbatures sont tenaces mais l'envie encore plus ...

"A la force de mon pédalier je suis allée du capharnaïm indien au rythme lent du froid, des rivières gelées et des thés au beurre salés du Ladakh ; Des bazars grouillants du Pakistan aux villages fantômes d'Asie Centrale en passant par les pistes de l'ancienne Route de la soie d'Afghanistan ; Des espaces vierges et majestueux du Tibet à la cohue des villes fourmilières de Chine ; De l'hiver, au vent mordant d'Himalaya à la chaleur écrasante des steppes de Mongolie ; Des fastes de Hong Kong aux kilomètres sans fin des forêts canadiennes"

Partage d'un tour du monde à vélo. Du rêve à la réalité ... Ou comment un

tel voyage est il possible seule en tant que femme ?

Une expérience de voyage et de vie qui aborde les thèmes de la différence (culturelle, religieuse ...), de la tolérance et de la bienveillance rencontrée sur la route, de la solidarité, du rapport au monde vivant (humain mais aussi végétal, animal, minéral) et du respect de certaines cultures nomades (au Tibet ou en Mongolie par exemple) à l'égard de la nature, du courage et de l'effort, de la simplicité et de la sobriété.

20 min : Présentation soutenue par un diaporama.

40 min : Temps de partage : Questions/réponses - Partage d'expériences de d'autres voyageurs ...

Moment convivial autour de thé indien épicés au lait, thé au beurre salé ...

Par Béatrice Maine

www.globecyclette.com

Balade gourmande

du 6 avril 2014 à Tain proposera deux sites attrayants, pour nos papilles ou nos mirettes !. La Cité du chocolat de Valrhona et, pour ceux qui ne l'auraient pas encore découvert, le Château-Musée de Tournon (voir nos impressions et photos sur le site). Le groupe pour l'entrée à la Cité du Chocolat est limité à 30 personnes. Le coût de l'entrée pour les adhérents est de 5 euros. C'est REVV qui complète pour le reste en tenant compte du type d'adhésion (individuelle : participation pour une entrée; familiale, participation pour deux adultes et deux enfants de moins de 13 ans- gratuité pour les moins de 5 ans). Il est indispensable de vous pré-inscrire auprès de Delphine qui guidera cette balade (delgasnier@hotmail.fr) AVANT le vendredi 28 mars. Départ à 9h30 du kiosque Peynet. Pique-nique tiré du sac.

Fête du vélo

dimanche 1er juin 2014, sous le signe du Vin ! Accompagnés d'un oenologue, nous découvrirons les différentes parcelles mythiques de l'appellation Croze l'Hermitage sur une boucle de 30 kilomètres. Départ à 10h de la gare de Tain ; les cyclistes plus entraînés se retrouveront à 8h30 au kiosque Peynet pour un départ groupé. Parcours pittoresque et vallonné (bonne côte au début pour atteindre la Chapelle de l'Hermitage...) où nous boirons les paroles de notre guide ! Informations supplémentaires auprès de Monique (04 75 42 88 40 ou moniq.bruyere@laposte.net). Pique-nique tiré du sac.

Des volontaires pour le REVVeries

REVV recherche des bénévoles pour assurer la mise en page, l'impression et la diffusion du REVVeries. , qui est édité à raison de quatre numéros par ans. Merci de nous contacter à revv@laposte.org

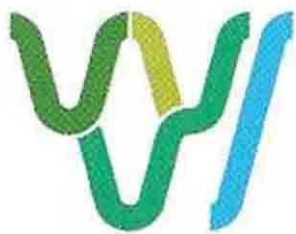
La Commission Antivol recrute !



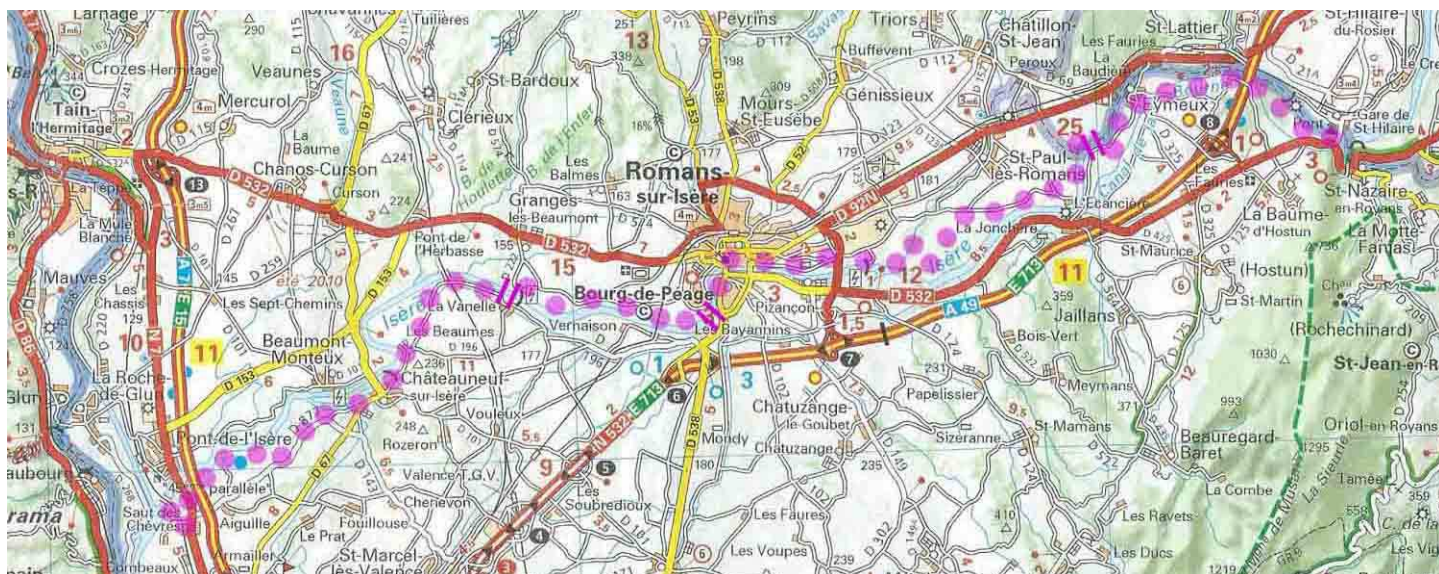
La Commission Antivol, de REVV, créée en 2002, notamment grâce à l'aide de la Commission Stop Vol de la FFMC (Fédération Française des Motards en Colère), teste les antivols vélo pour le compte de la FUB (Fédération des Usagers la Bicyclette). Les résultats de ces tests sont publiés sur le site www.bicycode.org, le site du fichiers national des vélos marqués contre le vol. Sous forme de dépliants, ils sont distribués aux cyclistes à l'occasion des séances de marquage, par tous les opérateurs. Ces bénévoles, permettent au réseau de 180 associations de la FUB d'apporter des conseils pratiques aux cyclistes pour lutter contre le vol, un des freins au développement du vélo en ville. Quand on achète un antivol, c'est difficile de savoir quel produit choisir car ni le prix ni la note affichée par le fabricant ne sont pertinents. Seul des tests indépendants permettent de mettre en évidence les bons antivols et de pointer ceux qui ne sont qu'une fausse protection.

Constituée d'adhérents de REVV, la Commission se réunit 4 fois par an à la Maison du Vélo pour des séances de test (1h30 max). Pour renouveler l'équipe, nous recherchons des personnes intéressées, même pour une ou deux séances par an. Aucune compétence particulière n'est requise, il faut juste avoir un intérêt pour la technique et un peu de sens pratique. Les dates des séances de test sont fixées quelques jours à l'avance en fonction des disponibilités de chacun. Merci de nous contacter à revv@laposte.org

Le 20 février dans le journal de 20 h, la deuxième chaîne de télévision a interviewé notre président sur les antivols au sujet des vols de vélos. Voir la vidéo sur le site de REVV.



Véloroute Voie Verte Vallée de l'Isère



Ouverture fin octobre et inauguration le 17 novembre de la véloroute Voie Verte de la vallée de l'Isère. Elle traverse la Drôme sur 42 km du confluent Isère-Rhône, jusqu'en limite du département de l'Isère à Saint-Nazaire-en-Royans. Le parcours, ouvert aux cyclistes, rollers et piétons, combine 18 km de voies vertes exclusivement réservées aux véhicu-

les non motorisés et 24 km de véloroutes qui sont des voies partagées à faible trafic. Inscrite au schéma national des itinéraires cyclables, la VVV Vallée de l'Isère/V63 reliera à terme la Drôme à la Haute-Savoie. Elle rejoint d'ores et déjà la Via-Rhône à Pont-de-l'Isère, offrant ainsi dans notre département un total de 109 km d'itinéraires en véloroute voie

verte. Cet aménagement d'un montant de 11,5 millions d'euros a été réalisé par le département de la Drôme avec le soutien financier de la région Rhone-Alpes, d'EDF, de la Compagnie Nationale du Rhône, de Véolia, et des communautés d'agglomération des communes traversées.



Près de Pont-de-l'Isère



A Châteauneuf-sur-Isère, la voie verte passe sous le pont qui enjambe l'Isère



La voie verte traverse l'Isère près du barrage de la Vanelle.



A Romans, la voie verte traverse deux fois l'Isère, sur cette passerelle, puis sur le pont vieux



En Aval d'Eymeux la voie verte traverse à nouveau l'Isère



Près d'Eymeux



La voie verte traverse le stade d'Eymeux



Près d'Eymeux



Sortie de la voie verte à Saint-Nazaire-en-Royans, près du pont de Saint-Hilaire-du-Rosier



Les sections de Via-Rhône situés en rive droite du Rhône seront bientôt réalisées par le département de l'Ardèche.

Du côté de l'Ardèche...

Le parcours entre Tournon et Sarras est désormais praticable.

Entre Soyons et La Voulte, il est possible de circuler, mais il manque encore le dernier kilomètre à chaque extrémité.

Le revêtement de la chaussée avec ses

gravillons est inconfortable sinon dangereux. La pratique du roller est impossible.

Enfin, en l'absence de barrières, il est à craindre que les véhicules motorisés prennent possession de l'ouvrage.



La Via-Rhône près du barrage de Beau-chastel



Un cycliste averti en vaut deux



Au confluent de l'Eyrieux, la Via-Rhône est submersible

La passerelle himalayenne de Rochemaure



La ville de Rochemaure a réhabilité son vieux pont suspendu qui était en ruine. Il permettra bientôt à la Via-Rhône de traverser le fleuve. Un bien bel ouvrage. Cependant, pour passer en toute sécurité, il faudra descendre de vélo et marcher à côté de sa monture.



La rive droite du Rhône à Guilherand-Granges



La Communauté de commune Rhône-Crussol réalise également entre Soyons et Chateaubourg, en rive droite du Rhône, une « Voie Bleue » avec une passerelle sur le Mialan. Elle sera raccordée à Via-Rhône et utilisera le tronçon existant à Guilherand-Granges soit une longueur totale de 10 km.



Il n'y a pas que les trains qui sont en retard...!

La dernière ville de Rhône-Alpes encore dépourvue de consigne à vélos et dont les quais restent inaccessibles aux vélos et aux handicapés décrochera-t-elle le titre de dernière ville de France?

Consigne à vélo



Le local ou devrait être installée la consigne à vélo

En 2011 la région Rhône Alpes a engagé un ambitieux programme pour équiper les gares TER de consignes à vélo, permettant aux voyageurs qui terminent leur trajet domicile travail à vélo de mettre leur deux-roues en sécurité la nuit. Beaucoup de gares en ont bénéficié (Tain, Romans, Montélimar, etc.) mais pas Valence, officiellement pour des raisons de place manquante, le parvis de la gare ne permettant pas l'installation de telle consigne à vélo à cause des règles imposées par les architectes des bâtiments de France. C'est à croire qu'une consigne à vélo nuirait à l'esthétique d'un parvis qui serait dépourvu de toute superstructure! (bureau de vente,

escalier d'accès au parking ou arrêts de taxis). Heureusement suite à la réaction de REVV à l'été 2012 le projet a été relancé avec la participation de la ville, de Valence Romans Déplacements, du Conseil Général de la Drôme. En novembre 2012 sur proposition du conseil général il a été décidé d'installer une consigne provisoire de 18 places dans l'espace Frantour, en attendant un espace plus grand dans la gare, qui contient des locaux idéalement situés au rez-de-chaussée donnant sur le parvis et qui sont inutilisés depuis 2006. La consigne provisoire devait voir le jour en 2013, nous assurait-on. On attend toujours !

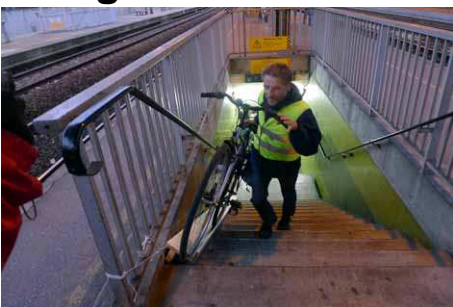
Accès aux quais

L'accès des vélos aux quais de la gare de Valence Ville n'est pas des plus aisés à cause des escaliers. Suite à notre demande, la ville de Valence a récemment installé des goulottes métalliques pour faciliter la traversée du passage sous-terrain (passage sud) entre la rue Denis Papin et la rue Paul Bert. Cette solution, peu coûteuse, évite aux cyclistes de porter les vélos parfois très chargés. La goulotte étroite et placée sur le bord des escaliers en dessous de la main courante n'occasionne pas de gêne aux piétons. Mais pour l'accès aux quais

à partir du sous-terrain traversant c'est la SNCF qui doit intervenir car ces escaliers sont sur son domaine, contrairement au passage sous les voies qui est sous la responsabilité de la ville. REVV a écrit un premier courrier à la SNCF dans ce sens en février 2013, sans réponse, puis un deuxième en septembre pour prévenir la SNCF de notre projet de venir installer une goulotte provisoire pour démontrer la possibilité et l'intérêt de cet équipement. Nous avons alors reçu une réponse nous indiquant que « ces installations auraient pour conséquence de réduire la largeur utile des escaliers et de l'amener en dessous des seuils nécessaires pour la bonne

application de la réglementation en vigueur ». Or, renseignement pris auprès du réseau des associations de la FUB il s'avère que les règles ne sont pas les mêmes partout. En effet par exemple à Quimper la gare possède trois escaliers menant aux quais équipés de rails facilitant le transport des bagages à roulette et des vélos. La largeur de l'escalier est de 2 mètres (1.80 m à Valence) réduite à 1.4 mètres. A Valence nous demandons une goulotte de largeur max 25 cm pour une largeur de couloir de 1.80 m. Si 1.4 m est conforme à Quimper pourquoi 1.55 m ne le serait pas à Valence ?

Les goulottes de Noël !



Où la pose de goulottes pirates dans les passages souterrains de la gare SNCF de Valence-Ville fin décembre 2013, par un cortège de joyeux lutins cyclistes conduits par le Père Noël de REVV...

Cette opération est la conclusion d'échanges multiples depuis des années avec la SNCF, et une réaction ludique (il vaut mieux en rire...) à l'inertie «énoormee» de cette institution à toutes nos demandes. C'est ainsi que malgré nos interventions répétées auprès de tous



les acteurs concernés, la gare de Valence-Ville est à ce jour la seule de Rhône-Alpes non équipée en consigne à vélo et parkings vélos sous abris !

Extrait de notre dernier courrier adressé à l'automne 2013 au Directeur Départemental SNCF Drôme-Ardèche :

«Monsieur le Directeur. Suite à notre demande concernant la pose de goulottes pour faciliter l'accès aux quais des vélos, vous nous avez opposé un refus en raison de votre crainte de « réduire la largeur utile ». Or nous constatons que vous ne mentionnez aucune disposition

particulière pour les vélos, alors même que le nombre de cyclistes qui se déplacent dans les trains est en augmentation et que tout indique qu'il ne s'agit pas d'un engouement passager mais d'une tendance sur le long terme. De plus, les goulottes ne constituent pas seulement une facilité pour les cyclistes mais concernent la sécurité de tous les usagers. En cas d'affluence, voire en cas d'urgence, les cyclistes portant leur vélo dans les escaliers peuvent gêner l'écoulement du flux. Au contraire, en faisant rouler leur vélo sur une goulotte latérale, ils sont canalisés sur le côté, dans un espace minimum.»

Nous avons profité de cette occasion pour expérimenter une goulotte de notre conception présentant une largeur minimale (21 cm) pour limiter son encombrement. Cette goulotte a donné toute satisfaction. Cf. photos*

Suite à cette opération, nous attendons une énième entrevue avec la SNCF...

Lucien Alessio REVV

AVERTISSEMENT : Les enfants mineurs doivent rester sous la surveillance de leurs parents.
les sorties de REVV sont réservées aux adhérents à jour de leur cotisation, sauf pour une première balade découverte avec l'association.
Pour les suivantes, il est nécessaire d'adhérer pour être couverts par l'assurance.

L'agenda



de REVV

- Mercredi 5 mars de 18h30 à 20h :** Formation réparation vélo, "le freinage en vélo",
Dimanche 23 mars, 10 h : Etoile et son patrimoine : visite du vieux bourg et du télégraphe de Chappe (PAF)
Mercredi 26 mars à 20h : **Rencontre autour de Globecycle**
à la Maison des Sociétés, salle Haroun Tarzieff
Dimanche 6 avril à 9 h 30 : Visite gourmande à Tain l'Hermitage (PAF) (pique-nique)
Mardi 15 avril 20h : **Les Fables du Pistil**, sur le Vélo, le Développement durable et la mobilité à la
Maison du Vélo
Dimanche 1^{er} juin à 9 h 30 : Fête du vélo, la route des vins (pique-nique)
- Départ des balades au Champ de Mars, devant le kiosque Peynet. Sauf indication contraire, elles sont gratuites, et sans inscription préalable, il suffit d'être au rendez-vous. Renseignements à REVV (Roullons En Ville à Vélo) au 09 80 91 94 97.

Maison du vélo : nouveaux horaires d'ouverture

Devant le succès croissant de l'atelier, l'équipe de bénévoles de REVV a décidé d'étendre les plages d'ouverture de la maison du vélo. Désormais la maison du vélo sera ouverte les premiers et **troisièmes** samedis du mois, le jeudi de 15 à 18 et le lundi de 15h à **20h**. Ces nouvelles plages permettront aux revveurs occupés en semaine d'accéder à l'atelier plus souvent.

650, c'est le nombre d'adhérents à REVV en 2013

Le nombre d'adhérents à REVV n'a cessé de croître depuis la création de l'association en 1989. Grâce à la maison du vélo ouverte en 2009 et aux permanences assurées par ses bénévoles deux après-midis par semaine, le rythme s'est accéléré. En 2011 nous avons franchi le cap des 500 adhérents et en 2013 nous totalisons en septembre déjà plus de 600 adhérents. Le nombre d'adhésions et le rythme de croissance sont la preuve que la population cycliste, de plus en plus nombreuse, plébiscite les actions de REVV. Il est très important que REVV soit soutenu par un grand nombre de cyclistes car cela lui donne sa légitimité pour parler au nom des ces derniers et pour être pris en considération par les décideurs.

Adhésion 2014, c'est maintenant ! Etes-vous à jour de votre cotisation ? Vérifiez-le sur l'étiquette d'adresse de votre Revverie. Une adhésion vous donne droit à un marquage gratuit, à l'accès à l'atelier de la maison du vélo (à disposition : outils et conseils des bénévoles pour la réparation des vélos) et à l'abonnement à Revveries.

La maison du vélo



maisonvelorevv@free.fr

1 rue Michel Servet.
Ouvert l'après-midi du lundi, de 15 h à 20 h,
le jeudi, les 1^{ers} et 3^{èmes} samedi du mois, de
15 h à 18 h.

Les bénévoles de REVV vous proposent :
Marquage Bicycode contre le vol des vélos
Bourse aux vélos permanente
Atelier vélo, outillage et conseils
Vélo - école
Conseils contre le vol (tests antivols)
Récupération de vieux vélos et recyclage
Equipements de sécurité (gilets, brassards)

Fermeture Annuelle en juillet et en août.

Bulletin d'adhésion 2014 à REVV

Date : .. / .. / ..

Adhérent

Nom :

Rue :

Téléphone :

Année de naissance :

Prénom :

Portable :

Conjoint

Nom :

Code postal :

Courriel :

Année de naissance :

Prénom :

Ville :

Pour préserver l'environnement, je ne souhaite pas recevoir l'édition papier du REVVeries, je le téléchargerai sur le site de REVV

Cotisation

Individuelle à 10 €

Familiale à 15 €

Etudiant ou chômeur à 5 €

Dons et soutiens€

Veillez trouver ci-joint mon règlement de euros par chèque à l'ordre de REVV

NB : L'adhésion donne droit à un marquage gratuit contre le vol, pensez à en profiter !

Complétez ce bulletin et retournez-le une fois complété (avec votre chèque) à la **maison du vélo**.

Activités de REVV

- Je suis prêt à participer à certaines actions de REVV (facultatif) :
- Permanences à la maison du vélo, un après midi par semaine ou par mois (rayer la mention inutile)
- Autres suggestions :

Un nouvel itinéraire cyclable dans Valence



Voilà un bel exemple d'aménagement qui ravira bien des cyclistes et qui n'a pas coûté cher, grâce à quelques marques de peinture. Il s'agit de l'itinéraire entre le boulevard Vauban et la place de la dragonne, pour rejoindre le boulevard Sadi Carnot, qui a été balisé

avec des logos vélo accompagnés de chevrons directionnels, et qui permet aux cyclistes de découvrir ce raccourci. Ce passage est non seulement beaucoup plus sécurisant mais aussi plus court que les voies automobiles, même équipées de bandes cyclables. c'est une ancienne

demande de REVV vieille d'une dizaine d'année. Et oui le vélo avance, le rythme n'est pas très rapide, mais il est toujours intéressant de faire des propositions pertinentes!

Des supports vélos à l'hôpital de Valence

A la suite d'une demande de REVV, l'hôpital de Valence vient d'installer de nouveaux supports à vélo, près de l'entrée principale et devant le pavillon de gériatrie. Désormais, les cyclistes peuvent s'y rendre et y stationner en toute sécurité. Entre le personnel, les consultations externes et les visites, la fréquentation journalière dépasse les deux mille personnes, qui n'avaient, jusqu'à présent d'autre alternative à l'automobile.



L'entrée principale



Le service de gériatrie

Stationnement sur piste cyclable : droit de réponse

Dans le dernier numéro du REVVeries, en juin, vous aviez pu voir la photo d'un véhicule municipal de Bourg-lès-Valence stationné sur la piste cyclable de l'avenue Jean-Jaurès. Cela ne nous paraissait pas très normal, surtout dans la mesure où la municipalité nous avait garanti qu'elle empêcherait le stationnement sauvage. Pour rappel cette piste est obligatoire pour les cyclistes, qui ne peuvent donc plus emprunter la voie de circulation désormais réservée aux automobilistes, sauf à être en infraction. Suite à cela nous avons reçu un courrier du maire que nous publions ci-dessous car il nous paraît important d'accorder un droit de réponse à chacun.

Monsieur le Président,

J'ai lu avec beaucoup d'intérêt le dernier numéro de REVV. Outre le fait que j'ai pu apprécier toute la considération que vous exprimez une fois encore sur les aménagements que nous apportons sur la ville, j'ai tout de même été surpris par cette délation publique concernant un véhicule des services techniques en stationnement abusif.

Je sais combien la tentation de prendre sur le vif et d'épingler tel ou tel individu ou structure peut être grande, il n'en demeure pas moins que l'honnêteté voudrait que l'on donne un minimum d'explications.

Si ce véhicule était en stationnement sur cet emplacement, c'est qu'il devait y avoir une raison précise qui le justifiait.

Laissez sous-entendre que les services utilisent une piste cyclable comme parking est pour le moins exagéré et ne correspond absolument pas à la réalité et au civisme dont font preuve nos services dans l'exercice de leurs missions

Je suis profondément attaché à la liberté d'expression et je vous reconnais tout à fait le droit de ne pas apprécier et de critiquer les décisions prises. Je souhaitais simplement réagir devant une information que je ressens comme caricaturale.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Et cordialement

Le Sénateur Maire,



Bernard PIRAS

La lettre du Maire de Bourg-lès-Valence : →